

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du jeudi 19 décembre 2024

Président : Monsieur Rémi DETANG
Secrétaire de séance : Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 12/12/2024

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 8
Nombre de procuration : 2

SCRUTIN :

POUR : 10

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres Présents :

M. Philippe BELLEVILLE
M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DETANG
M. Thierry FALCONNET
M. Antoine HOAREAU
Mme Danielle JUBAN
Mme Céline TONOT

Membres Absents :

M. Jean-François DODET
M. Jean-Claude GIRARD (pouvoir à Mme Céline
TONOT)
M. Dominique GRIMPRET

Mme Dominique MARTIN-GENDRE
Mme Lydie PFANDER-MENY
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)
M. Guillaume RUET

OBJET : AFFAIRES GENERALES

**Délégation d'attribution du Conseil d'Administration à la Directrice – Rapport des
délégations**

Il est rappelé que par délibération du 22 décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé, conformément aux dispositions légales, de déléguer à la Directrice l'exercice des droits de priorité et de préemption, dont l'EPFL est titulaire ou délégataire.

Il doit être rendu compte de l'exercice de cette délégation lors de chaque séance du Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **de prendre acte** des décisions prises par la Directrice de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du Conseil d'Administration du 22 décembre 2020, telles que listées en annexe.

Signature numérique le 23/12/2024
de Céline TONOT
Secrétaire de séance



Signature numérique le 23/12/2024
de Rémi DETANG
Président de l'EPFL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

021-451638902-20241219-DEL_2024_032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 23/12/2024

Publication: 24/12/2024

**Arrêté d'exercice du droit préemption urbain,
intervenu dans le cadre de la délégation à la Directrice**

- Immeuble à usage d'habitation situé 15 rue Thurot à Dijon - Arrêté du 04/12/2024 - pour un montant de 570 000 € - conforme à l'évaluation des Domaines

